

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## 13 juin 2022

### Délibérations n°064-2022 à 076-2022

N° de l'acte	Objet
064-2022	DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE
065-2022	APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/05/2022
066-2022	CREATION COMMISSION MAISON DE TRANSMISSION DU GESTE DE BERGESSERIN
067-2022	MODIFICATION DES DELEGUES AU SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
068-2022	CONVENTION 2022
069-2022	MODIFICATION DES REPRESENTANTS A L'AILE SUD BOURGOGNE
070-2022	RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
071-2022	PACTE DE SOLIDARITE : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS
072-2022	Tarif de location de l'EPAGE
073-2022	LANCEMENT ETUDE FAISABILITE DU NOUVEAU POLE D'ACCEUIL
074-2022	APPROBATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR
075-2022	ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ETUDE DU PLAN DE PAYSAGE
076-2022	DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA CHARTE FORESTIERE POUR L'ANNEE 2023

## DELIBERATION N°064-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52  
- Titulaires : 46  
- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 57  
Pour : 57  
Contre :  
Abstentions :

### Date de convocation :

07/06/2022

### Date d'affichage :

### Rapporteur :

Jean-Luc DELPEUCH

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE – René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Désignation secrétaire de séance

Conformément à l'article L 212-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Cette décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapport entendu,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- **ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance,**
- **désigner M. Alain MALDEREZ comme secrétaire de séance.**
- **autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de  
Communes du Clunisois

## DELIBERATION N°065-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52

- Titulaires : 46

- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

### Date de convocation :

07/06/2022

### Date d'affichage :

### Rapporteur :

Jean-Luc DELPEUCH

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND– Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Approbation procès-verbal du 09 mai 2022

Le Conseil Communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 09 mai 2022.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- **approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 09 mai 2022,**
- **autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny,

  
Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH



## DELIBERATION N°066-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **63**

Présents : 52

- Titulaires : 46

- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

### Date de convocation :

07/06/2022

### Date d'affichage :

### Rapporteur :

Jean-Luc DELPEUCH

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Création d'une commission interne pour le projet de Bergesserin et désignation de ses membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Vu la délibération n°050-2020 portant détermination des commissions internes au sein de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu la délibération n°089-2020 portant désignation des membres des commissions internes de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées  
« des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit  
par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Lors du conseil communautaire en date du 09 mai 2022, il a été demandé la  
création d'une commission de travail portant sur la réhabilitation du  
sanatorium de Bergesserin,

Le rapporteur entendu,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide  
de :**

- **Créer une commission interne supplémentaire nommée  
« Commission Maison de la transmission du geste de  
Bergesserin »**
- **Valider la composition de ses membres comme ci-dessous :**

1. **Florence JARRIGE**
2. **Patrice GOBIN**
3. **Patrick ALEXANDRE**
4. **Paul GALLAND**
5. **Jean-François DEMONGEOT**
6. **Claudie CREUTZ**
7. **Régine GOEFFROY**
8. **Marie-Hélène BOITIER**
9. **Edith LEGRAND**
10. **Jean-Luc DELPEUCH**
11. **Catherine NEVE**
12. **Pascal CRANGA**
13. **Jacques CHEVALIER**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de  
Communes du Clunisois

## DELIBERATION

### N°067-2022

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52

- Titulaires : 46

- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

#### Date de convocation :

07/06/2022

#### Date d'affichage :

#### Rapporteur :

Jean-Luc DELPEUCH

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

#### Modification des délégués au SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour les communes de Saily et Berzé le Châtel

La Communauté de Communes du Clunisois adhère au SIRTOM et lui délègue ainsi sa compétence de gestion des déchets. A ce titre, elle dispose d'un nombre de délégués titulaires égal au double du nombre de communes de son territoire et d'un nombre de délégués suppléants égal au nombre de communes de son territoire, soit 42\*2 conseillers titulaires et 42 conseillers suppléants.

Afin que chacune des communes soit représentée au conseil syndical du SIRTOM, il leur a été demandé de proposer deux titulaires et un suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-7,



Vu les délibérations du conseil communautaire : n°053-2020 du 10/07/2020, n°058-2020 du 27/07/2020 et 103-2020 portant désignation des représentants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°120-2020 du 30/11/2020, 018-2021 du 01/03/2021, 109-2021 du 13/12/2021, 012-2022 du 28/02/2022 et 054-2022 du 09/05/2022, portant modification des délégués au SIRTOM de la Grosne,

Vu la demande de modifications de ses représentants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne des communes de Berzé le Châtel et Sailly,

Le rapporteur entendu,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**- de modifier les représentants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour la commune de Berzé le Châtel et Sailly comme suit :**

Titulaires	Commune
GIVRY Patrick	Sailly
MONTCHANIN Serge	Sailly
Suppléant	Commune
GOURAUD Dominique	Sailly
GUITTAT Christophe	Berzé-le-Châtel

**- autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente délibération**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**

  


## DELIBERATION

### N°068-2022

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52  
- Titulaires : 46  
- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 57  
Pour : 57  
Contre :  
Abstentions :

#### Date de convocation :

07/06/2022

#### Date d'affichage :

#### Rapporteur :

Marie FAUVET

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Convention entre l'AILE SUD BOURGOGNE et la Communauté de Communes pour l'année 2022

Le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Mission locale du Mâconnais, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) ont fusionné au sein d'une association visant à mutualiser leurs moyens d'actions.

La Communauté de Communes, après accord du Conseil Communautaire, a adhéré à cette association pour pouvoir continuer à bénéficier pour ses habitants de différents services d'accompagnement pour ses demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, il convient de renouveler ce partenariat avec l'AILE Sud Bourgogne, par la signature de la convention ci-dessous, soumise à l'approbation du Conseil Communautaire pour l'année 2022.

Le rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial,

Vu la délibération n°122-2017 du 18/09/2017 portant adhésion de la Communauté de Communes du Clunisois à l'AILE Sud Bourgogne

Vu la délibération n°123-2017 du 18/09/2017 portant approbation des statuts de l'AILE Sud Bourgogne,

Vu les délibérations n°123-2018 du 05/11/2018, n°117-2019 du 02/12/2019, n°128-2020 du 30/11/2020 et n°127-2021 portant renouvellement de la convention avec l'AILE Sud Bourgogne,

Considérant le projet de convention présenté en séance,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- **autoriser le Président à signer la convention avec l'A.I.L.E. Sud Bourgogne pour l'année 2022 telle que présentée,**
- **autoriser le Président à signer toute pièce afférente à la présente décision.**

**à signer tout acte relatif à la présente délibération**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de  
Communes du Clunisois

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS  
AILE SUD Bourgogne  
ANNÉE 2022**

**ENTRE**

**Association Insertion Logement Emploi SUD Bourgogne**, 1000 Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny,  
Maison de l'Emploi - 71000 MÂCON,  
Représentée par : Madame Florence BATTARD, Présidente

**ET**

**Communauté de Communes du Clunisois**, 5 Place du marché 71250 CLUNY,  
Représentée par : Monsieur Jean-Luc DELPEUCH, Président

**Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION :**

- a) La présente convention a pour objet de définir la nature et les coûts du partenariat conclu entre l'AILE SUD Bourgogne et la Communauté de Communes du Clunisois, pour son antenne située à Cluny.
- b) Les actions définies dans ce cadre s'adressent à la population vivant dans l'une des communes de la Communauté de Communes du Clunisois, **à l'exception des communes de Joncy, St Clément sur Guye, St Ythaire, St Huruge, St Martin la Patrouille, La Guiche, Chevagny-sur-Guye, St Martin de Salencey, et Saint Marcelin de Cray**, pour lesquelles une convention est signée avec AGIRE sur ces missions. Soit une population de 12 043 habitants (source INSEE 2018).

**Article 2 – RAPPEL DES MISSIONS - REPARTITION DES RÔLES :**

- a) L'AILE SUD Bourgogne a pour objet la promotion et la mise en œuvre de toute action et dispositif en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes en difficulté de 16 à 26 ans à travers la **Mission Locale**, et en direction des adultes avec le **Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)**.

L'AILE SUD Bourgogne a comme terrain d'action le bassin d'emploi de Cluny-Mâcon-Tournus. Ainsi, toute Commune située dans son territoire d'intervention peut bénéficier de son offre de services et des actions mises en œuvre.

Les Communes participent à sa gestion et son fonctionnement par l'intermédiaire des représentants désignés par la Communauté de Communes du Clunisois dont ils représentent le territoire.

- b) Le partenariat conclu entre l'AILE SUD Bourgogne et la Communauté de Communes du Clunisois vise à assurer la mission d'accompagnement des publics en demande d'insertion socioprofessionnelle sur le territoire de la Communauté de Communes tel que défini à l'art.1b.

Ces publics sont accueillis à la Maison de Services du Clunisois, dans les locaux communautaires mis à disposition à cet effet pour faciliter la prise en charge de ces usagers souvent peu mobiles et pour lesquels l'éloignement géographique est un frein important (difficultés pour se rendre au siège à Mâcon).

c) Le personnel communautaire de la Maison de Services assure un premier niveau d'accueil et d'information du public dans le but d'orienter et de positionner les personnes en demande d'insertion suivant leurs besoins d'accompagnement et leur situation. Le label « France Services » décerné en 2020, reconnaît la qualité du service de proximité rendu par les agents et les partenaires<sup>1</sup> de la Communauté de Communes pour favoriser l'accès aux droits et services sociaux des Clunisois.

d) L'AILE SUD Bourgogne s'engage à affecter deux conseillers, chacun dans la limite d'un mi-temps, au siège de Communauté de Communes du Clunisois :

- Un conseiller en insertion sociale et professionnelle pour remplir les missions relevant de l'offre de services des Missions Locales conventionnée avec l'Etat au titre du service public de l'emploi pour les 16-26 ans. Ce conseiller assiste une à deux fois par mois aux réunions de coordination de l'équipe de la Maison de Services du Clunisois, afin de faciliter la communication interservices et le suivi de ces parcours.
- Un deuxième conseiller pour remplir les missions de l'offre de services du PLIE. Afin d'assurer le suivi et la concertation, le coordinateur de la Maison de Services du Clunisois est convié aux comités de validation du dispositif.

e) Les conseillers de l'AILE SUD Bourgogne participent aux rencontres trimestrielles sur l'emploi et l'insertion 1 fois par trimestre et sont associés aux actions collectives conduites en partenariats au service des demandeurs d'emploi et des employeurs (visites d'entreprises, ateliers divers, chantiers participatifs, etc.).

f) Les conseillers de l'AILE SUD Bourgogne travaillent en concertation avec les agents France Services de la Communauté de Communes relevant du Pôle Economie et Social (agents d'accueil, médiatrices sociales, médiatrice numérique, etc), désignés comme « collaborateurs ». A ce titre, les conseillers de l'AILE SUD Bourgogne et les agents de la Communauté de Communes partagent des informations et se coordonnent dans la recherche de solutions pour les demandeurs d'emploi et les employeurs du territoire. Par ailleurs, les agents de la Communauté de Communes sont associés aux comités de validations du PLIE et peuvent prescrire des orientations vers ce service.

g) Dans le cadre de l'action cotraitance réalisée avec Pôle Emploi pour le public du Clunisois, il est rappelé que les orientations sont adressées par l'AILE SUD Bourgogne.

h) Les missions des conseillers de l'AILE SUD Bourgogne sont réalisées dans les locaux et avec les moyens matériels de la Communauté de Communes du Clunisois.

### **Article 3 – POINT MOBILITÉ DECENTRALISÉ**

a) L'AILE SUD Bourgogne, dans le cadre de sa plateforme mobilité du PLIE CMT, met à disposition un parc de véhicules à la Communauté de Communes du Clunisois, composé pour l'année 2022 de deux voitures, d'une voiture sans permis et de deux scooters. Cette action appelée « Point Mobilité » permet l'accès à l'emploi et/ou la formation des publics résidants sur la communauté de communes du Clunisois avec la location de ces véhicules à prix réduits.

b) L'orientation vers ce dispositif est faite par les travailleurs sociaux du secteur (conseillers de l'AILE SUD Bourgogne, Pôle Emploi, agents France Services, assistantes sociales) dans le respect des critères d'éligibilité fixés par l'AILE SUD Bourgogne.

c) Ce service est administré au siège de la communauté de communes à Cluny par les agents de la Maison de Services au Public. Il est contrôlé et supervisé par le chargé de mission mobilité de l'AILE SUD Bourgogne.

#### **Article 4 – VOLET FINANCIER :**

a) La Communauté de Communes du Clunisois finance les charges liées au fonctionnement des services de l'AILE SUD Bourgogne (hors personnel) : Missions Locales, PLIE et Point Mobilité (locaux d'accueil et bureaux permanents, salle de réunion, accès au réseau informatique, affranchissements, reprographie, déplacements, stationnement des véhicules).

b) **L'AILE SUD-Bourgogne prend en charge les frais relatifs à l'accueil physique et téléphonique du public en demande d'insertion par les agents France Services pour un total de 3 000 €.**

c) **La Communauté de Communes du Clunisois verse 20 484 € pour l'année 2022 à l'AILE SUD Bourgogne.** Une somme correspondant à la cotisation de 1,95€ par habitant du territoire concerné (cf art.1.b, source INSEE 2018) soit un montant de 23 484 € - 3 000 € (frais désignés à l'art.4.b).

d) **Afin de permettre la mise à disposition des véhicules dans le cadre du dispositif du Point Mobilité (art.3), l'AILE SUD Bourgogne devra formuler une demande de subvention annuelle avec la constitution d'un dossier unique (cerfa 12156\*03) à adresser aux services de la Communauté de Communes du Clunisois.**

Il est précisé que les dépenses suivantes ne peuvent pas entrer dans le champ de la convention :

- Achat de biens immobiliers,
- Frais financiers, bancaires et intérêts d'emprunt,
- TVA récupérable.

#### **Article 5 – FORMATIONS :**

Les formations dispensées au personnel de l'AILE SUD Bourgogne pourront, dans la mesure du possible, être ouvertes au personnel de l'antenne de Cluny faisant fonction de collaborateurs pour l'acquisition de nouvelles connaissances en lien avec ladite fonction et leurs financements seront étudiés avec la Communauté de Communes du Clunisois au vu du calendrier prévisionnel émis par l'AILE SUD Bourgogne.

#### **Article 6 - MODALITES DE PAIEMENT :**

Le paiement sera effectué en 1 versement, en fin d'année, à réception par l'Association de la cotisation annuelle.

#### **Article 7 – CONTROLE - SUIVI ET REPRESENTATION :**

Les organismes s'engagent à produire tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation des actions, y compris les pièces comptables.

La Communauté de Communes du Clunisois est représentée par trois membres titulaires au Conseil d'Administration de l'AILE SUD Bourgogne.

**Article 8 – DONNEES & STATISTIQUES :**

L'opérateur (AILE SUD-Bourgogne) s'engage à produire toutes données et informations relatives à l'activité de la Mission Locale, du PLIE et du Point Mobilité, pour l'établissement des bilans attendus par les partenaires et financeurs de la Communauté de Communes du Clunisois.

**Article 9 - REVERSEMENT – RESILIATION ET LITIGES :**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution ou du refus de se soumettre aux contrôles, le Président de la Communauté de Communes du Clunisois ou le Président de l'AILE SUD Bourgogne qui souhaitent abandonner le projet peuvent demander la résiliation de la convention.

**Article 10 - DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION :**

La présente convention est conclue pour la période du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022. Elle est reconductible et renégociable après accord des deux parties.

Fait à Cluny, en deux exemplaires, Le

Pour la Communauté  
de Communes du Clunisois

Le Président  
Jean-Luc DELPEUCH

Pour l'AILE SUD Bourgogne

La Présidente  
Florence BATTARD

## DELIBERATION N°069-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52

- Titulaires : 46

- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

### Date de convocation :

07/06/2022

### Date d'affichage :

### Rapporteur :

Marie FAUVET

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Modification des représentants à l'AILE SUD BOURGOGNE

Les associations COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ), MISSION LOCALE JEUNES DU MACONNAIS (MISSION LOCALE), PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI CLUNISOIS MACONNAIS TOURNIGEOIS (PLIE) se sont rapprochés, notamment dans un souci de cohérence territoriale, pour se regrouper en une structure unique, susceptible de constituer, grâce aux synergies existantes et aux apports respectifs de chacune d'entre elles, un service polyvalent d'aide à la jeunesse (emploi, logement, insertion sociale...).



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-33, L2122-10, L2122-25 et L5212-7,

Vu la délibération n°061-2020 du 27/07/2020 portant désignation des représentants de la CC du Clunisois à l'AILE Sud Bourgogne,

Considérant qu'il convient de désigner **6 représentants (3 titulaires et 3 suppléants)** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'AILE,

Considérant les demandes de Mme BOITIER et M. BORZYCKI de se retirer de la liste des représentants,

Considérant les candidatures proposées en séance,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les représentants à l'AILE Sud Bourgogne comme suit :**

	Titulaires		Suppléants
1	Paul GALLAND	1	Christophe PARAT
2	Alain GAILLARD	2	Jean-François DEMONGEOT
3	Jean-Pierre MAURICE	3	Frédérique MARBACH

- **autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente délibération**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny,

Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH



## DELIBERATION

### N°070-2022

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **63**

Présents : 52

- Titulaires : 46

- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

#### Date de convocation :

07/06/2022

#### Date d'affichage :

#### Rapporteur :

Christophe PARAT

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Étaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Étai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Étai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Renouvellement de la ligne de trésorerie

Dans le cadre de la gestion de trésorerie sur le budget principal, la Communauté de Communes du Clunisois souhaite renouveler sa ligne de trésorerie de 1 000 000€ arrivant à terme le 28/07/2022 afin d'assurer le financement de ses besoins à court terme.

La Communauté de Communes du Clunisois a lancé une consultation pour le renouvellement de sa ligne de trésorerie de 1 000 000€.

Deux établissements ont été sollicités, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole :

### **Caisse d'Épargne**

Montant : **1 000 000 €**

Durée du contrat : **1 an**

Taux : Marge de **0,40 %** sur €str (€str = -0.585% au 20/05/2022 > taux interbancaire de la zone euro)

Calcul des intérêts : base exact/360

Paiement des intérêts : trimestriel

Frais de dossier : Néant

Commission d'engagement : 0,10 % soit 1 000€

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : Néant

### **Crédit Agricole**

Montant : **1 000 000 €**

Durée du contrat : **1 an**

Taux : **0.80%** + moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (E3M = 0.00% au 01/06/22)

Calcul des intérêts : Base exact/360

Paiement des intérêts : trimestriel

Frais de dossier : Néant

Commission de réservation : 1 000€

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : Néant

Le rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**- autoriser le Président à signer le contrat de prêt portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie avec la Caisse d'Épargne,**

**- autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat de prêt portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.**

**- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**



## DELIBERATION N°071-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52

- Titulaires : 46  
- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 57  
Pour : 57  
Contre :  
Abstentions :

### Date de convocation :

07/06/2022

### Date d'affichage :

### Rapporteur :

Christophe PARAT

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Pacte de solidarité budgétaire et fiscale : attribution de fonds de concours

Dans le cadre du « Pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois pour les années 2015 à 2019 » adopté le 12/02/2015, la communauté a créé un fonds de solidarité et d'aide à l'investissement communal. Le règlement de ce fonds a été adopté en conseil communautaire du 2/06/2015. Une prorogation d'un an pour l'année 2020 a été adoptée en conseil communautaire du 27/01/2020, délibération n°004-2020.

Ce pacte de solidarité budgétaire et fiscale a été renouvelé le 25/10/2021 par délibération n°099-2021 pour les années 2021 à 2026. La délibération n°100-2021 fixe le montant des attributions pour l'année 2021.

Les communes ont la possibilité de mobiliser ces fonds par des opérations de mutualisation, ou par des fonds de concours en investissement ou en fonctionnement. L'utilisation est soumise au règlement du fonds de concours.

Les demandes doivent être approuvées par le conseil communautaire, qui doit donc se prononcer sur les projets suivants :

### Fonds de concours en fonctionnement

---

#### Commune de Pressy Sous Dondin

Somme disponible : **4 060 €**

**Projet 1** : Installations stores mairie pour 781.01 € TTC

Financement :

**Fonds de concours 2021 (solde) : 162.00€**

**Fonds de concours 2022 : 228.00 €**

Autofinancement : 781.01 €

**Projet 2** : Entretien des accotements pour 1 102.00 € TTC

Financement :

**Fonds de concours 2022 : 551.00 €**

Autofinancement : 551.00 €

**Projet 3** : Entretien monument aux morts et calvaires pour 400.00 € TTC

Financement :

**Fonds de concours 2022 : 200.00 €**

Autofinancement : 200.00 €

### Fonds de concours en investissement

---

#### Commune de Massilly

Somme disponible : **12 583€**

**Projet** : Rénovation des bâtiments scolaires et associatifs place de la mairie pour 13 665.92 € HT

Financement :

**Fonds de concours 2021 (solde) : 929.00€**

**Fonds de concours 2022 : 3 037.00 €**

DETR 2022 : 3 000.00€

AAP Département : 2 733.00€

Autofinancement : 3 966.92 €

---

#### Commune de Pressy Sous Dondin

Somme disponible : **4 060 €**

**Projet** : Aménagement numérique salle communale pour 5 694.16€ HT

Financement :

**Fonds de concours 2022 : 2 847.00 €**

Autofinancement : 2 847.16 €

Commune de Saint Huruge

Somme disponible : **3 892 €**

**Projet 1** : Travaux de voirie pour 14 151.91€ HT

Financement :

**Fonds de concours 2021 : 1 978.00€**

AAP 2022 - CD 71 : 2 438.00 €

Autofinancement : 9 735.91 €

**Projet 2** : Réfection du Lavoir-Abreuvoir pour 26 258.00€ HT

Financement :

**Fonds de concours 2022 : 1 914.00 €**

DETR : 5 252.00 €

Conseil Régional : 3 414.00€

Département : 6 000.00€

Fondation du Patrimoine : 3 000.00€

Autofinancement : 6 678.00 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- attribuer aux communes les fonds de concours ci-dessus,
- valider les durées d'amortissement prévues pour chaque opération d'investissement,
- autoriser le Président à signer les conventions correspondantes,
- autoriser le Président à effectuer les écritures correspondantes
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny,

Le Président,  
**Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de  
Communes du Clunisois

## DELIBERATION

### N°072-2022

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52

- Titulaires : 46  
- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 57  
Pour : 57  
Contre :  
Abstentions :

#### Date de convocation :

07/06/2022

#### Date d'affichage :

#### Rapporteur :

Christophe PARAT

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Approbation des tarifs de location pour l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° du 07 Janvier 2014 fixant l'ensemble des tarifs de la Communauté de Communes du Clunisois après la fusion-extension au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Vu la délibération n° 115-2016 du 24 octobre 2016 fixant les tarifs de mise à disposition des locaux communautaires.



Considérant la demande de mise à disposition d'un espace de travail de  
« l'EPAGE du bassin versant de la Grosne » comprenant :

- 1 bureau,
- 1 espace d'archivage,
- les espaces communs (salles de réunions, cuisine)
- l'ensemble des frais de fonctionnement du siège

Il est proposé de fixer le tarif de mise à disposition de l'espace de travail cité ci-dessus à 650 €/mois.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :**

- **approuver ce tarif de mise à disposition des locaux communautaires et d'en prévoir une application immédiate,**
- **autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**



## DELIBERATION N°073-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52

- Titulaires : 46

- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 57

Pour : 51

Contre :

Abstentions : 6

### Date de convocation :

07/06/2022

### Date d'affichage :

### Rapporteur :

Frédérique MARBACH

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Lancement d'une étude de faisabilité et de programmation du nouveau pôle d'accueil à Cluny

Dans le cadre de son projet de territoire 2022-2026, la communauté de communes du Clunisois s'est fixé pour objectif de mieux accueillir dans les centres-bourgs et à Cluny afin de donner à voir et partager la richesse patrimoniale, culturelle, artistique et artisanale du territoire et de ses acteurs. Elle a ainsi défini un projet prioritaire de création d'un pôle d'accueil et d'interprétation Cluny – Clunisois – Clunisien.

Dans ce contexte et pour rappel, la communauté de communes et la ville de Cluny ont signé le 27 juillet 2021 avec l'État une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

Ce programme, qui prévoit des actions relatives à l'amélioration de l'habitat, au développement de l'activité économique ainsi qu'à la valorisation architecturale et patrimoniale du territoire, permet d'étudier la mise en œuvre de ce pôle d'accueil sur la ville principale, Cluny.

Cluny est en effet au cœur d'un territoire paysager remarquable et préservé, et, après Dijon et Beaune, représente la troisième destination d'accueil de visiteurs en Bourgogne. Cité-Abbaye, médiévale, cœur du réseau des sites clunisiens en Europe, cité du cheval, Cluny dispose de nombreux atouts patrimoniaux.

Aujourd'hui, et bien que Cluny participe au Pays d'Art et d'Histoire « Entre Cluny et Tournus », la cité-abbaye ne dispose d'aucun centre d'interprétation ou de médiation. Il y a donc nécessité de créer à Cluny, un lieu central où les habitants et les visiteurs soient accueillis et introduits à Cluny, au Clunisois et au réseau clunisien.

C'est à cet objectif que le présent projet entend répondre. Il va de pair avec la mise en valeur et en « accueil » des centres-bourgs dans les communes du Clunisois.

Le projet est inscrit au contrat de relance et de transition écologique du Clunisois (CRTE). Il est également en cohérence avec la participation de Cluny et du Clunisois à la démarche de candidature au **label « patrimoine mondial de l'Unesco »** dans le cadre de la Fédération européenne des sites clunisiens, et au classement de Cluny en « **station de tourisme** ». La commune s'engage donc à développer une offre touristique d'excellence mobilisant notamment l'office de tourisme qui, par ailleurs, se trouve aujourd'hui très à l'étroit dans ses locaux actuels.

La présente demande porte donc sur la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation du nouveau pôle d'accueil à CLUNY : « Bien accueillir au cœur de Cluny, du Clunisois et du réseau clunisien ».

Cette étude doit permettre de définir les conditions de réussite du projet d'un point de vue technique, économique, juridique et financier notamment concernant les différents espaces et fonctions de ce pôle ainsi que de son intégration dans l'espace public et patrimonial de la ville.

Cette étude portera sur le secteur de la Malgouverne et intégrera les besoins de développement de l'office de tourisme mais aussi en complément de la création d'un centre d'interprétation, d'un hébergement et d'un lieu de rencontres et de réunions.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 80 000€ TTC.

Cette étude pourrait être financé de la manière suivante :

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
Etude Pôle d'accueil	80 000 €	Subvention REGION (50% avec un plafond de 20 000 €)	20 000 €
		Participation Office du Tourisme	8 000 €
		Participation ville de Cluny	8 000 €
		Banque des Territoires	22 000 €
		Autofinancement	22 000 €
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

Vu le projet de territoire,

Vu l'article L52-14-16 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°067-2021 du 20/07/2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

Le rapporteur entendu,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 6 abstentions), décide de :**

- autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offre pour le marché relatif à la consultation d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'une étude de faisabilité et de programmation du nouveau pôle d'accueil à Cluny,
- approuver le plan de financement ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny,

Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH

  
 Communauté de  
Communes du Clunisois

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le 21/06/2022



ID : 071-200040293-20220613-073\_2022-DE

## DELIBERATION N°074-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **63**

Présents : 52  
- Titulaires : 46  
- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 57  
Pour : 57  
Contre :  
- Abstentions :

**Date de convocation :**  
07/06/2022

**Date d'affichage :**

**Rapporteur :**  
Frédérique MARBACH

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Étaient présents :** Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s) :** Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Étai(ent) absent(s) :** Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Étai(ent) excusé(s) :** Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Approbation des tarifs de la taxe de séjour

Vu les tarifs applicables pour la taxe de séjour 2022 votés par délibération n°060-2021 du 31/05/2021

Vu les articles 44 et 45 de la loi de finances 2017-1775 du 28/12/17

Vu les articles L 2333-30, L2333-34 et L 2333-41 du CGCT

Considérant que la tarification pour 2023 doit faire l'objet d'une décision avant le 1<sup>er</sup> juillet précédent son entrée en vigueur,

Considérant le bilan de la tarification applicable en 2022,

Le rapporteur entendu,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- **maintenir les tarifs de la taxe de séjour 2022 pour l'année 2023 comme présenté dans le tableau joint à la présente délibération,**
- **valider les exonérations suivantes conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :**
  - **Les mineurs**
  - **Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans les communes de l'intercommunalité**
  - **Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire**
  - **Les personnes qui occupent des locaux dont la nuitée est inférieure à un tarif fixé par le conseil communautaire soit 5€.**
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**



Catégorie d'hébergement	Tarifs 2021	Tarif 2022	Prop. Tarifs 2023
Palaces	4,00€	4,00€	4,00€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00€	3,00€	3,00€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,90€	1,90€	1,90€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.30€	1.30€	1.30€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90€	0,90€	0,90€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes	0,80€	0,80€	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60€	0.60€	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20€	0,20€	0,20€

Hébergement	Taux 2021	Taux 2022	Prop. Taux 2023
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3% tarif nuitée	3% tarif nuitée	3% tarif nuitée



Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le 21/06/2022



ID : 071-200040293-20220613-074\_2022-DE

## DELIBERATION N°075-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52

- Titulaires : 46

- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 57

Pour : 56

Contre :

Abstentions : 1

### Date de convocation :

07/06/2022

### Date d'affichage :

### Rapporteur :

Jean-François FARENC

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etaient présents** : Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Bernard FROUX – Michel LABARRE – René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST – Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL – Eric DESGEORGES-sup. – Bruno SOUFFLET-sup. – Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup. – Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procuration(s)** : Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s)** : Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD – Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s)** : Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Attribution du marché relatif à l'accompagnement de la Communauté de Communes du Clunisois pour l'élaboration de son Plan de Paysage

Dans le cadre du projet de territoire, la communauté de communes du Clunisois (CCC), notamment dans le cadre de la commission aménagement de l'espace – habitat, vise à accompagner l'évolution des paysages du territoire en lien avec la transition écologique dans laquelle la CCC est engagée.

Pour rappel, la CCC a décidé par délibération du 19 octobre 2020, de déposer sa candidature « Paysages en Clunisois, paysages en Transition » en réponse à l'appel à projets « Plan de paysage – volet énergétique » du Ministère de la transition écologique et de l'Ademe.

La communauté de communes du Clunisois, lauréate de l'appel à projets 2020, bénéficie ainsi d'une aide de financement de la part de l'ADEME pour une opération sur 36 mois visant l'élaboration du Plan de paysage du Clunisois (cf. contrat de financement du 11 mars 2021). La démarche engagée a d'ores et déjà débouché sur la réunion du comité de pilotage et du comité des partenaires qui marquent le coup d'envoi du travail d'élaboration et de co-construction, ainsi que l'amorce de la tournée des 42 communes. A présent il s'agit d'attribuer le marché portant sur l'accompagnement de la Communauté de communes par un bureau d'étude pour élaborer le Plan de paysage du territoire et de désigner le prestataire retenu dans le cadre de la consultation lancée sous forme de procédure adaptée. (cf. délibération du 28 février 2022 - n°023-2022). Dans le cadre de cet appel d'offre ouvert, le bureau d'étude mandataire peut répondre sous forme de groupement avec des co-traitants.

Co-construit avec l'ensemble des acteurs et habitants, le Plan de paysage a pour vocation de définir une vision commune et partagée sur l'évolution d'un bien commun et rassembleur, le paysage : il est ainsi attendu comme le premier élément concret de la mise en œuvre du projet de territoire de la communauté de communes. Il vise la prise en compte des nouvelles perspectives liées aux énergies renouvelables et le développement de la phase 3 avec la définition du plan d'actions qui alliera à la fois respect de ce paysage si attractif et progrès.

Parmi les principales compétences attendues, le bureau d'étude retenu, aura pour missions l'élaboration du Plan de paysage selon les 3 phases de sa construction, l'accompagnement de la collectivité dans la concertation des acteurs et l'animation de la co-construction, son expertise et sa force de propositions pour la définition du positionnement et du plan d'actions, enfin sur la réalisation d'outils de projections, de sensibilisation et de valorisation notamment lors des points d'étape.

Durée du marché : 18 mois.

Date de publication de la consultation : 14 mars 2022.

Date de limite de réception des offres : 19 avril 2022 à 12h.

3 bureaux d'études ont déposé une offre dans le cadre de cette consultation :

- Atelier POLIS,
- EJO Coopérative d'architecture et de paysage,
- Atelier PASSEURS.

Selon les modalités définies dans le CCTP de l'appel d'offre, la CC du Clunisois a organisé un temps d'échange avec chacun des 3 candidats le 26 avril 2022 et demandé une révision des offres tarifaires pour le 29 avril 2022. Les 3 candidats ont ainsi renvoyé une proposition financière, selon le montant défini dans le CCTP, soit 60 000 €HT.

Comme précisé dans le Règlement de la Consultation, les éléments suivants ont été retenus pour noter puis classer les offres :

- Valeur technique (notée sur 20 points et pondérée à 60% de la note finale)

Le mémoire technique devra présenter notamment :

- Le CV du (ou des) intervenant(s) chargé(s) de la démarche (4 points),

- La méthodologie et le descriptif de la démarche proposée pour répondre au cahier des clauses techniques particulières et à l'analyse des enjeux sur le territoire (12 points),

- Les références du candidat concernant l'appui sur le Plan de paysage et les transitions énergétiques en milieu rural, l'accompagnement d'une collectivité pour la concertation et les projets d'aménagement du territoire (4 points).

- Prix de l'offre (noté sur 20 points et pondérés à 40% de la note finale)

**A l'issue de cette phase de négociation, en application des critères précisés ci-dessus, le choix s'est orienté vers l'entreprise EJO Coopérative d'architecture et de paysage (Mont St Vincent), pour un montant total de 59 850 € HT, soit : 71 820€TTC.**

L'attendu essentiel auprès du bureau d'étude demeure l'accompagnement de la CCC dans l'élaboration du Plan de paysage et l'animation d'une large consultation des acteurs locaux et habitants du territoire. La méthodologie et les actions proposées par l'entreprise EJO coopérative répondent pleinement à cette attente, avec une proposition personnalisée au territoire et ses enjeux.

Le coût prévisionnel de l'étude, estimé à 71 820 €TTC pourrait être financé de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Etude Plan Paysage Par le bureau d'étude EJO Coopérative d'architecture et de paysage	71 820 €	Subvention ADEME	42 000 €
		Autofinancement <i>(Surcoût compensé par budgets non utilisés dans le Pôle aménagement, environnement, équipements)</i>	29 820 €
TOTAL TTC	71 820 €	TOTAL TTC	71 820 €

Vu le projet de territoire,

Vu l'avis favorable du Bureau du 16 mai 2022,

Considérant les offres reçues,

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 1 abstention), décide de :**

- attribuer le marché relatif à l'accompagnement de la Communauté de communes du Clunisois dans l'élaboration de son Plan de paysage à l'entreprise EJO – Coopérative d'architecture et de paysage pour un montant de pour un montant total de 59 850 €HT, soit 71 820 €TTC.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce marché et à son exécution.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,**

**Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de  
Communes du Clunisois

## DELIBERATION N°076-2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 52  
- Titulaires : 46  
- Suppléants : 6

Excusés : 13

Absents : 4

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 57  
Pour : 57  
Contre :  
Abstentions :

**Date de convocation :**  
07/06/2022

**Date d'affichage :**

**Rapporteur :**  
François BONNETAIN

Le treize juin deux mil vingt-deux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle polyvalente de Sivignon, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

**Etai(e)nt présents :** Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC - Christophe PARAT– Bernard FROUX – Michel LABARRE– René DUFOUR-sup. – Armand LAGROST - Pierre LE MONNIER – sup. – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Frédérique MARBACH – Catherine NEVE – Alain GAILLARD– Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Régine GEOFFROY – Bernard ROULON – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Patrice GOBIN – Armand ROY – Daniel GELIN – Christian MORELLI – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Jean-Pierre MAURICE – Alain DE JAVEL – Marie-Blandine PRIEUR – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Patrick GIVRY – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Michèle METRAL– Eric DESGEORGES-sup– Bruno SOUFFLET-sup.– Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Jean-Marc BERTRAND – Serge MARSOVIQUE – Denys BOURGUIGNAT-sup.– Danièle MYARD-sup. – Alain-Marie TROCHARD.

**Procurat ion(s) :** Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON donne pouvoir à Edith LEGRAND – Aline VUE donne pouvoir à Régine GEOFFROY – Pascal CRANGA donne pouvoir à Frédérique MARBACH – Jean-Pierre EMORINE donne pouvoir à Christian MORELLI -

**Etai(ent) absent(s) :** Virginie LOGEROT – Julien PLASSIARD - Colette ROLLAND – Pierre AVENAS.

**Etai(ent) excusé(s) :** Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Josette DESCHANEL – Jacques BORZYCKI – Elisabeth LEMONON – Aline VUE – Pascal CRANGA – Jean-Pierre EMORINE – Jean-Marc CHEVALIER– Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Jean-Pierre RENAUD – Philippe BORDET.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

### Demande de financement à la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'animation de la Charte Forestière 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Forestier et notamment son article L123-3,

Considérant le dispositif d'aide « Forêt-Bois – Actions collectives et animation de la filière forêt bois » 2022 de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant que l'absence de financement FEADER pour l'animation de la Charte forestière du Clunisois à partir de 2023,

Considérant le besoin de continuer à animer la charte en 2023,

Considérant le financement Régional sollicité pour la période de révision de la charte du 01/01/2023 au 30/06/2023 ainsi établi :

Animation Charte 01/01/2023 au 30/06/2023				
Poste de dépenses	Missions	Coût 6 mois	Région BFC	Reste à charge
Rémunération (1ETP)	Animation de la charte forestière du Clunisois et mise en œuvre des objectifs de cette dernière	21 000 €	16 800 €	4 200 €
Frais de structure (0.15%)		3 150 €	2 520 €	630 €
Frais professionnels, déplacements etc...		1 200 €	960 €	240 €
Frais de formation		750 €	600 €	150 €
Prestation extérieure		1 050 €	840 €	210 €
<b>TOTAL</b>			<b>27 150 €</b>	<b>21 720 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- autoriser le Président à solliciter des fonds Régionaux à hauteur de 21 720 € pour l'animation de charte forestière au 1<sup>er</sup> semestre 2023 ;
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la demande Régionale.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny,

Le Président,  
Jean-Luc DELPEUCH